

# Poussée de la droite radicale en Flandre et de la gauche radicale en Wallonie, la Belgique pourrait s'avérer divisée à l'issue des élections législatives

Le 9 juin, les Belges éliront les 150 députés de la Chambre des représentants, les 313 députés qui siègeront dans les Parlements wallon, bruxellois, flamand, et dans celui de la communauté germanophone et enfin les 22 élus du royaume au Parlement européen. La Belgique n'a pas voté depuis 4 ans, soit la période sans scrutin la plus longue en temps de paix depuis 1830 comme l'avait indiqué Jean Faniel, directeur général du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP).

Le royaume est gouverné depuis le 30 septembre 2020 par la coalition dite Vivaldi. Dirigée par Alexander De Croo (Libéraux et démocrates flamands, Open VLD), elle rassemble outre ce parti le Mouvement réformateur (MR), les Chrétiens-démocrates flamands (CD&V), le Parti socialiste (PS), Vooruit (ancien Parti socialiste flamand), Groen et Ecolo ! Cette coalition de 7 partis est une première dans le pays. Son hétérogénéité est importante, ce qui rend les accords difficiles.

Selon l'enquête d'opinion réalisée par l'institut Kantar pour la RTBF et le quotidien *La Libre Belgique*, le Vlaams Belang (VB) arriverait en tête des élections législatives en Flandre avec 26% des suffrages, suivi de la Nouvelle alliance flamande (N-VA), 20,9%, puis du Parti du travail (PTVB/PVDA), 12,2%. Le CD&V recueillerait 11,6%, Vooruit, 11,5% et Open-VLD, parti du Premier ministre sortant Alexander De Croo, 10,6%.

En Wallonie, le Parti socialiste (PS) rassemblerait un quart des électeurs et obtiendrait 25,4% des suffrages devant le MR, 20,8%. Le Parti du travail prendrait la 3e place avec 16%. Il serait suivi par Les Engagés (ancien Centre démocrate humaniste), 13,9%, et Ecolo, 12,7%.

Enfin, à Bruxelles, le MR fait la course en tête avec 22,9% des voix. Ecolo occupe la 2e place avec 15,5%, devant le PS, 14,2% quasiment à égalité avec le Parti du travail, 14%.

Le Premier ministre sortant, Alexander De Croo, figure parmi les personnalités les plus populaires du pays et ce dans les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles-capitale). Son parti peine néanmoins à décoller. La majorité des électeurs de Flandre aimerait voir le dirigeant de la NVA, Bart De Wever, à la tête de la Belgique, les Wallons et les Bruxellois lui préfèrent l'ancienne Première ministre (2019-2020) Sophie Wilmès (MR).

Les sondages pré-électorales révèlent une hausse des forces radicales, de droite comme de gauche, en Belgique. Ce vote protestataire est caractéristique d'une faible confiance des citoyens à l'égard de leurs représentants politiques. Les électeurs du Vlaams Belang et du Parti du travail sont ainsi ceux qui témoignent de la plus faible confiance dans la démocratie selon Benjamin Biard, politologue au CRISP.

La victoire de partis situés aux bords opposés de l'échiquier politique rend difficile la formation du gouvernement fédéral. Le record est de 541 jours en 2010-2011. Pour Carl Devos, professeur de science politique de l'université de Gand, la prochaine coalition gouvernementale belge sera forcément formée par des partis qui figureront parmi les perdants du scrutin du 9 juin, considérant le grand nombre de partis membres du gouvernement sortant.

Paul Magnette, dirigeant socialiste, se verrait bien à la tête d'une coalition Vivaldi 2. « *Paul Magnette est*

*candidat, sa famille politique sera la plus grande le soir des élections, son parti aussi au sein de cette famille. Il a de l'expérience, il connaît les dossiers, il connaît bien la Flandre, il parle le néerlandais et il jouit d'une popularité et d'un rayonnement international (...) Mais son discours très à gauche, pour contrer le Parti du travail passe mal dans une Flandre qui va voter à droite » a affirmé Carl Devos.*

### JUSQU'OUÛ IRA LE PARTI DU TRAVAIL ?

Le match entre le Parti socialiste et le Parti du travail est au cœur du scrutin en Wallonie. Le programme du parti de gauche radicale, dont le porte-parole est Raoul Hedebouw, est centré sur la justice fiscale (défense de la taxation des richesses), la défense du pouvoir d'achat, la lutte contre les « privilèges politiques » et le soutien à une politique climatique socialement juste. Il demeure ambigu quant à son soutien à la stratégie de l'OTAN et défend l'idée que l'Occident est responsable du conflit entre l'Ukraine et la Russie.

Selon les enquêtes d'opinion, le Parti du travail attirerait des personnes ayant voté pour le Parti socialiste mais aussi pour Ecolo lors des précédentes élections législatives du 26 mai 2019.

Les socialistes reprochent aux militants radicaux d'avoir beau jeu de proposer les mesures sociales les plus généreuses dans la mesure où ils refusent de se frotter au pouvoir. « *Vous devez voter pour les partis qui prennent leurs responsabilités* » répète Paul Magnette. Raoul Hedebouw a cependant affirmé que son parti n'avait pas pour position de principe de rester dans l'opposition et qu'il était prêt à participer à un gouvernement où il pourrait appliquer son programme de rupture, c'est-à-dire mettre en place la retraite à 65 ans, le déblocage des salaires, des taxes sur les grosses fortunes et la fin de la politique d'austérité.

Interrogée sur les raisons expliquant cette percée du Parti du travail au sein de la communauté francophone du royaume observée depuis les précédentes élections législatives du 26 mai 2019, Emilie van Haute, professeur de science politique de Université libre de Bruxelles, indique : « *La nature du débat public est assez différente : en Flandre, celui-ci est nettement*

*plus centré sur les questions migratoires, ce qui est très favorable au parti qui a fait de ces questions son principal thème de campagne, le Vlaams Belang. A l'inverse, du côté francophone, le débat public est centré sur les questions économiques, sociales et environnementales* ». Contrairement à ce qui existe en Flandre pour la droite radicale, il n'y a pas de cordon sanitaire pour empêcher l'arrivée de la gauche radicale au pouvoir en Wallonie.

Le MR, emmené par Georges-Louis Bouchez, qui a été de tous les gouvernements depuis 1999, est la seule force de droite en Wallonie. L'ancienne Première ministre (2019-2020) Sophie Wilmès mène le combat contre la gauche radicale. « *Nous devons être beaucoup moins indulgents par rapport au programme qu'offre le Parti du travail. C'est un programme de rejet, qui pointe l'autre du doigt et qui est totalement irresponsable. Leurs recettes magiques ne fonctionnent nulle part. ce sont des recettes qui appauvrissent* » a-t-elle déclaré. Le parti s'est récemment droitisé, notamment en matière socioculturelle. Cette orientation est critiquée par certains membres.

Ecolo est en perte de vitesse dans les enquêtes d'opinion en raison des discours mettant en cause son programme qui défendrait une écologie trop punitive. Le CD&V défend un modèle à quatre entités (Flandre, Wallonie, Bruxelles et les cantons de l'Est, qui regroupent la communauté germanophone) qui serait en sorte une mini-entité en raison de sa petite superficie et de sa faible population. La communauté française disparaîtrait donc au profit de la Wallonie et de Bruxelles. Le parti veut donner une plus grande autonomie fiscale aux entités fédérées, transférer vers elles des compétences relevant de l'échelon fédéral comme la politique de santé ou celle du marché du travail.

### LE VLAAMS BELANG DEVRAIT ARRIVER EN PREMIÈRE POSITION EN FLANDRE

En Flandre, le match oppose la NVA au Vlaams Belang. Ce dernier est en tête des enquêtes d'opinion, une première dans l'histoire de la Belgique. Le parti de Tom Van Grieken, qui a pris pour slogan « *Eigen volk eerst* »

(Notre peuple d'abord), bénéficie du fait que la campagne électorale est centrée sur les questions d'immigration, sujet sur lequel il est considéré par les électeurs flamands comme le parti qui propose les meilleures solutions. Le thème principal mis en avant par les personnes qui votent pour la NVA est plutôt le séparatisme et la mise en place du confédéralisme. « *Le Vlaams Belang est un parti antisystème, un vote pour lui est une façon de botter le cul de la politique et des partis centristes. C'est un parti nationaliste flamand pour une Flandre indépendante. Il a par ailleurs adopté des positions socioéconomiques qui le font passer pour un parti de gauche dans ce domaine mais le facteur du succès du Vlaams Belang est bien sur son programme sur l'immigration* » a déclaré Vincent de Coorebyter, président du Centre de recherche et d'information sociopolitiques (CRISP) et titulaire de la chaire de philosophie sociale et politique contemporaine de l'université libre de Belgique (ULB).

« *Le Vlaams Belang est le seul parti qui ne participe pas au gouvernement : on observe une hausse du mécontentement parmi les électeurs, beaucoup d'émotions négatives et le parti arrive à canaliser cette colère et à incarner une solution à la méfiance envers la classe politique en Flandre. Les sondages montrent que peu d'électeurs se sentent représentés par la classe politique au pouvoir et le Vlaams Belang joue beaucoup sur ce sentiment* » analyse Laura Jacobs, politologue à l'université d'Anvers.

En mai 1989, un accord a été signé par les 5 partis politiques flamands de l'époque (le Parti social-chrétien, le Parti socialiste, le Parti de la Liberté et du Progrès, l'Union populaire et Agalev) par lequel elles s'engageaient à refuser toute alliance avec le Vlaams Belang (appelé Vlaams Block à l'époque).

Un quart des primo-votants se disent prêts à voter pour le Vlaams Belang (24%) selon une enquête d'opinion réalisée par PXL Ecole pour TV Limbourg. Ecolo est le deuxième parti à séduire les plus jeunes (17,7%) suivi par la NVA (15,80%). Le Vlaams Belang est le parti le plus présent sur les réseaux sociaux.

La NVA est donc devancée dans les enquêtes d'opinion pour la première fois en Flandre par le Vlaams Belang. Néanmoins, si l'on en croit les sondages, le parti de Bart De Wever, conservateur et libéral, attire de nombreux partisans de l'Open-VLD.

Le dirigeant du Vlaams Belang Tom Van Grieken s'est déclaré favorable à une alliance gouvernementale avec la NVA en Flandre. La proposition ne séduit pas Bart De Wever qui s'y est déclaré totalement opposé. Il sait pertinemment que s'il gouverne en coalition avec le Vlaams Belang en Flandre, il sera dans l'incapacité de trouver une majorité au niveau fédéral. S'il refuse, ses chances de devenir Premier ministre de la Belgique restent intactes mais il devra alors s'allier avec de nombreux autres partis pour former le gouvernement en Flandre et au fédéral, ce qui rendra très difficile le vote d'une réforme de l'État instituant plus de confédéralisme.

Bart De Wever répète qu'il veut mettre fin à la coalition Vivaldi qui, selon lui, ruine la Flandre et qu'il souhaite pouvoir fixer lui-même l'agenda. Néanmoins, la Flandre reste l'essentiel pour lui. « *De toute façon, il n'en a pas très envie, il veut surtout rester bourgmestre d'Anvers* » analyse Carl Devos, professeur de science politique de l'université de Gand.

La NVA a choisi de présenter des listes dans les 5 circonscriptions wallonnes pour les élections législatives.

Le Parti du travail (PVDA en Flandre), qui est le seul parti unitaire du pays, est crédité de 12,2% des suffrages en Flandre et pourrait ainsi devenir le troisième parti de la région derrière les 2 partis de droite radicale.

## LE SYSTÈME POLITIQUE BELGE

En 1830, le royaume de Belgique a été fondé à partir de la fusion des anciens Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège. A l'époque, si la majorité des habitants parlent le néerlandais, la noblesse et la bourgeoisie s'expriment en français. Les néerlandophones sont majoritairement protestants (calvinistes) et les francophones, catholiques. La prépondérance francophone sur l'ensemble du pays durera plus d'un siècle avant que, dans les années 1960, la Wallonie commençait à décliner au moment même où l'économie de la Flandre décollait. Les Wallons ont demandé alors une plus grande autonomie pour lutter contre le déclin industriel de leur région. Les tensions qui se font jour entre les deux communautés ont débouché sur plusieurs réformes constitutionnelles

## Élections législatives en Belgique

9 juin 2024

(1970, 1980, 1988-1989, 1993, 2001 et 2011) qui, au cours des années, ont transformé la Belgique en un État fédéral.

Le royaume compte 3 régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles-capitale), 3 communautés linguistiques (francophone, néerlandophone et germanophone) et 2 commissions communautaires. En 1993, l'article 1er de la Constitution indique que la Belgique cesse d'être un État unitaire. De nouvelles compétences fédérales sont transférées aux régions qui avaient déjà en charge l'éducation, la culture, la politique sociale, le logement, l'environnement, l'aménagement du territoire et, avec quelques exceptions, l'emploi et l'économie (commerce extérieur, agriculture). Les parlements régionaux deviennent des institutions élues au suffrage universel direct. La réforme de 2001 confère une autonomie fiscale aux régions. 70% du budget de l'État fédéral leur est redistribué. Conséquence de ces évolutions, la Belgique ne possède plus de partis politiques nationaux, une rupture qui a renforcé les différences linguistiques et institutionnelles.

La scène politique est composée de partis francophones en Wallonie, de partis néerlandophones en Flandre qui se côtoient seulement dans la région de Bruxelles-capitale. Flamands et Wallons possèdent chacun leurs médias et n'ont plus en commun que la famille royale, le drapeau, la justice et l'armée.

La sixième réforme de l'État, adoptée en 2014, a transféré des pans entiers de compétences et de moyens financiers aux régions (emploi) et aux communautés (allocations familiales), des entités auxquelles elle offre un degré d'autonomie inédit. Le gouvernement flamand gère ainsi un budget plus important que celui de l'État fédéral (dette publique exclue).

Le système politique belge a été fondé sur la pilierisation. Les partis politiques se sont développés à partir de clivages internes à la société : un clivage religieux (Église/État) en premier lieu, puis un clivage régional (Wallons/Flamands) et, enfin, un clivage social (travail/capital). Les partis politiques, nés de ces divisions, ont longtemps constitué de véritables entités au sein du royaume, chacun d'entre eux gérant une multitude d'organisations (écoles, compagnies d'assurance,

etc.), prenant en charge les membres du parti et leurs familles quasiment de la naissance à la mort. En échange de leur loyauté politique, les membres de ces différentes organisations obtenaient des emplois, des logements ou d'autres avantages sociaux. De leur côté, les dirigeants des différents partis politiques se répartissaient, de façon équitable, les postes à pourvoir au sein des administrations publiques.

Ce système a parfaitement fonctionné durant des décennies avant de se gripper à la fin des années 1970. Au cours de la décennie suivante, plusieurs nouvelles forces politiques sont apparues sur l'échiquier politique : les écologistes, puis les nationalistes d'extrême droite (l'Union populaire, le Vlaams Blok devenu le Vlaams Belang, la NVA, le Front démocratique des francophones bruxellois, le Rassemblement wallon et le Front national). Ces nouveaux partis ont connu un succès grandissant. Socialistes et démocrates-chrétiens qui, durant des décennies, ont rassemblé la grande majorité du corps électoral belge (73,40% des suffrages lors des élections législatives du 18 mai 2003), représentaient moins de la moitié des électeurs (44,98%) au dernier scrutin législatif du 26 mai 2019.

Le Parlement belge est bicaméral. La Chambre des représentants compte 150 députés et le Sénat comprend 60 membres, dont 50 désignés par les parlements régionaux (29 néerlandophones, 20 francophones et 1 germanophone) et 10 nommés par cooptation (6 néerlandophones et 4 francophones).

Le scrutin a lieu à la proportionnelle intégrale à la plus forte moyenne (méthode d'Hondt) au sein de 11 circonscriptions électorales, les 10 provinces (5 en Flandre et 5 en Wallonie) et Bruxelles. Chacune d'entre elles élit entre 4 (Luxembourg) et 24 (Anvers) députés. Les électeurs de Bruxelles désignent 15 députés, soit néerlandophones, soit francophones.

Les Belges peuvent voter en faveur de l'ensemble des membres d'une liste, pour un ou plusieurs candidats effectifs, pour un ou plusieurs candidats suppléants ou encore en faveur de candidats effectifs et de suppléants. Pour pouvoir se présenter aux suffrages des électeurs, selon la taille de la circonscription

électorale, les « petits » partis doivent recueillir entre 200 (Brabant wallon ou Luxembourg) et 500 signatures (autres provinces francophones et Bruxelles) pour la Chambre des représentants tandis que la signature de 3 parlementaires est suffisante pour les « grands » partis. Chaque parti doit obtenir un minimum de 5% des suffrages dans une circonscription pour être représenté au parlement. Les candidats au parlement doivent être âgés d'au moins 21 ans et les listes présentés aux suffrages des électeurs doivent être paritaires.

Le vote est obligatoire en Belgique. Le pays est d'ailleurs le premier au monde à avoir introduit le vote obligatoire en 1896 (pour les seuls hommes à l'époque). Les abstentionnistes encourent une réprimande (lorsqu'ils s'abstiennent pour la première fois) ou ils peuvent se voir condamnés à une amende comprise entre 40 et 80 €. Celle-ci peut atteindre près de 200 € en cas de récidive. Il est néanmoins rare d'être poursuivi pour ne pas être allé voter.

Selon une enquête d'opinion publiée en mars dernier, un Belge sur trois resterait chez lui si le vote n'était pas obligatoire, ce qui correspond à la moyenne de l'abstention dans de nombreux États européens. Les urbains et les Wallons sont les moins nombreux à participer.

12 partis politiques sont représentés dans l'actuelle Chambre des représentants :

- la Nouvelle alliance flamande (N-VA), parti nationaliste flamand issu de la dissolution le 19 septembre 2001 du parti régionaliste flamand de l'Union populaire et emmené par Bart De Wever, compte 25 députés ;
- le Parti socialiste (PS), dirigé par Paul Magnette, possède 20 sièges ;
- le Vlaams Belang (VB), parti d'extrême droite conduit par Tom Van Grieken, compte 18 députés ;
- le Mouvement réformateur (MR), parti libéral de Georges-Louis Bouchez, possède 14 sièges ;
- Ecolo, parti vert francophone codirigé par Rajae Maouane et Jean-Marc Nollet, compte 13 élus ;
- le Parti du travail de Belgique (PTB/PvdA), de gauche radicale, emmené par Raoul Hedebow, possède 12 sièges ;
- les Chrétiens-démocrates flamands (CD&V), conduits par Sammy Mahdi, comptent 12 députés ;
- Libéraux et démocrates flamands (Open VLD), parti du Premier ministre sortant Alexander De Croo, emmené par Egbert Lâchait, possède 12 sièges ;
- le Parti socialiste flamand (SP.A), devenu Vooruit le 21 mars 2021 et dirigé par Melissa Depraetere, compte 9 élus ;
- Groen !, parti écologiste de Flandre emmené par Nadia Naji et Jeremie Vaneeckhout, possède 8 sièges ;
- le Centre démocrate humaniste (CDH), devenu Les Engagés le 12 mars 2022, dirigé par Maxime Prévot, compte 5 députés ;
- les Fédéralistes démocrates francophones (FDF), devenu DéFI-Démocrate fédéraliste indépendant et conduit par François de Smet, possèdent 2 sièges.

**Rappel des résultats des élections législatives du 26 mai 2019 en Belgique**

Participation : 93,93 % (vote obligatoire)

Partis politiques	Nombre de voix recueillies	Pourcentage des suffrages obtenus	Nombre de sièges
<b>Nouvelle Alliance flamande (N-VA)</b>	1 086 787	16,03	25
<b>Parti socialiste (PS)</b>	641 623	9,46	20
<b>Vlaams Belang (VB)</b>	810 177	11,95	18
<b>Mouvement réformateur (MR)</b>	512 825	7,56	14
<b>Écolo</b>	416 452	6,14	13
<b>Parti du travail de Belgique (PTB/PvdA)</b>	584 621	8,62	12
<b>Chrétiens-démocrates flamands (CD&amp;V)</b>	602 520	8,89	12
<b>Libéraux et démocrates flamands (Open VLD)</b>	579 334	8,54	12
<b>Parti socialiste flamand Anders (SP.A)</b>	455 034	6,71	9
<b>Groen !</b>	413 836	6,10	8
<b>Centre démocrate humaniste (cdH)</b>	250 861	3,70	5
<b>Démocrate fédéraliste indépendant (DÉFI)</b>	150 394	2,22	2
<b>Autres</b>	276 074	4,08	0

Source : <https://resultatselection.belgium.be/fr/election-results/chambre-des-repr%C3%A9sentants/2019/royaume/223373>

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site:

**[www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)**

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.

© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2024

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.